

La Convention de l'ONU relative aux

DROIT DE L'ENFANT

#1

Tous les enfants de moins de 18 ans disposent de ces droits.



#2

Tu dois bénéficier d'un traitement équitable.



#3

Les adultes doivent toujours faire ce qui est le mieux pour toi.

#4

Le gouvernement doit protéger tes droits.



#5

Ta famille doit t'aider à te développer et à jouir de tes droits.

#6

Tu as droit à la vie.

#7

Tu as le droit d'avoir un nom, une nationalité et de connaître ta famille.

#8

Ton nom, ta nationalité et ta famille doivent être officiellement consignés.



#9

Tu dois pouvoir vivre avec ta famille, à moins que cela ne soit pas sûr pour toi.



#10

Tu as le droit de retrouver tes parents si vous vivez dans des pays différents.



#11

Personne ne peut te faire quitter la Suisse illégalement.



#12

Ton opinion compte et les adultes doivent prendre tes besoins en considération lorsqu'ils prennent des décisions qui te concernent.

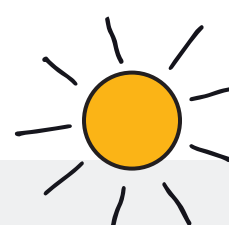
#13

Tu as le droit d'apprendre de nouvelles choses et de t'exprimer de manière créative.



#14

Tu peux décider toi-même de ce que tu penses et de ce en quoi tu crois.



#15

Tu peux créer ou rejoindre des groupes et rencontrer d'autres personnes.



#16

Ta vie privée, ta réputation et ta famille doivent être respectées.

#17

Tu dois avoir accès à des nouvelles et des informations fiables.



#18

Ton éducation doit être assurée par ta famille ou par une personne tutrice qui t'aime et te protège.

#19

Tu dois bénéficier d'une protection contre la violence et les mauvais traitements.



#20

Tu as droit à une protection et une aide particulières si tu ne peux pas vivre avec tes parents.

#21

Tu as le droit de recevoir les meilleurs soins possibles si tu es adopté.e ou si tu vis dans une famille d'accueil.

#22

Si tu es un.e enfant réfugié.e ou que tu demandes l'asile, tu as droit à une protection et à un soutien particuliers.

#23

Tu as droit au respect, à l'assistance et au soutien si tu as un handicap.



#24

Tu as droit à des soins de santé, à une nourriture saine, à de l'eau potable et à un environnement propre.

#25

Si tu ne peux pas vivre à la maison, des contrôles réguliers doivent être effectués pour vérifier que tu vas bien.

#26

L'État doit t'aider à obtenir ce dont tu as besoin pour vivre en sécurité et en bonne santé.



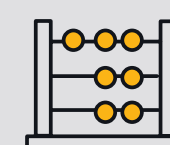
#27

Tu as droit à de la nourriture, à des vêtements et à un foyer sûr.



#28

Tu as droit à l'éducation.



#29

Ton éducation doit t'aider à bien te développer, à connaître tes droits et à comprendre tes responsabilités.

#30

Tu dois pouvoir vivre ta propre culture, ta propre religion et ta propre langue, même si elles sont différentes de celles de la plupart des gens de ton pays.

#31

Tu as le droit de te reposer, de jouer et de t'amuser.



#32

Tu dois bénéficier d'une protection contre le travail qui t'exploite ou qui compromet ta santé et ton éducation.



#33

Tu dois bénéficier d'une protection contre tout ce qui est lié aux drogues nocives.

#34

Personne ne peut abuser sexuellement de toi ou t'exploiter sexuellement.



#35

Personne ne peut t'enlever ou te vendre.

#36

Personne ne peut t'exploiter de quelque manière que ce soit.

#37

Tu as droit à un traitement équitable, même si tu as commis un crime.

#38

En temps de guerre, tu as droit à la protection et à l'assistance.



#39

Si tu as subi une blessure en raison de la guerre ou de la violence, tu as droit à une aide spéciale pour te rétablir.

#40

Tu dois recevoir de l'aide et un traitement équitable si l'on t'accuse d'avoir enfreint la loi.

#41

Tu dois bénéficier de la protection des lois qui, dans ton pays, offrent de meilleurs droits que ceux qui sont énumérés ici.

#42

Tu as le droit de connaître tes droits.



#43-54

Les Nations unies, les gouvernements et les adultes doivent travailler ensemble pour protéger tes droits et se tenir mutuellement responsables.